

# Cinq ans après, le bilan *trois pas en avant, trois pas en arrière et combien sur le côté ?*

**Depuis les élections de 2019, nous avons été marquées par une succession de chocs. Or on le sait : en temps de crise, ce qui semblait auparavant impossible peut devenir une réalité.**

**En mieux... ou en pire ? Pour les femmes, en tous les cas, les gouvernements aux niveaux fédéral, régional et communautaire ont permis quelques avancées, qui ne doivent pas masquer la quantité d'espoirs douchés. Extraits d'un bilan à lire en intégralité sur notre site web.**

SABINE PANET (TEXTE) ET MARION SELLENET (ILLUSTRATION)

**D**epuis les élections du 26 mai 2019, notre société a été : ravagée par la pandémie mondiale de Covid-19 (février 2020), confrontée à de dramatiques inondations en Wallonie (juillet 2021) et à des canicules (été 2022) ainsi qu'à une guerre, encore en cours, sur le sol européen, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie (février 2022), ce qui a entraîné notamment l'explosion des tarifs du gaz et de l'énergie et la précarisation accélérée d'une partie de la population déjà en grande difficulté. Voilà pour le tableau, rapidement brossé.

Il y en a bien sûr eu d'autres, des crises, parfois plus structurelles et tout aussi ravageuses : pensons à l'épidémie des violences de genre (127 féminicides directs entre 2019 et 2023 recensés par la plateforme Stop Féminicide, ainsi que 3 féminicides indirects et 26 enfants assassiné·es dans un contexte de violences conjugales).

Évoquons aussi le manque délibéré de places dans les centres d'accueil des toujours plus nombreux/euses exilé·es et la non-exécution de multiples décisions de Justice les concernant. Et les crises ayant heurté une série de secteurs essentiels – éducation, Justice, aide à la jeunesse, santé, biodiversité, etc. Impossible, dans une lecture féministe, de penser ces chocs en dehors du système néo-libéral global qui contribue à les produire, puis qui oblige les citoyen·nes (à travers les impôts, les taxes et les choix politiques et budgétaires) à réparer la société et payer la facture. De ces crises, qu'ont fait nos gouvernements ?

## Avancées nuancées

En chinois, le mot « crise » est composé de deux idéogrammes : « danger » et « opportunité ». Les réactions aux crises sont en effet souvent l'occasion de tester de nouveaux concepts. Le concept « femme

au pouvoir », par exemple. Au fédéral, la Belgique a pour la première fois été dirigée par une Première ministre, Sophie Wilmès (MR), entre octobre 2019 et octobre 2020, à la tête de deux gouvernements de crise en affaires courantes – crise politique, puis sanitaire. Elle a été remplacée le 1<sup>er</sup> octobre 2020, seize mois après les élections, par le libéral Alexander De Croo et sa « Vivaldi » de sept partis : socialistes, libéraux/aux et écologistes des deux communautés, et chrétien·nes-démocrates flamand·es. Dans le cas des ministres-présidents des gouvernements régionaux, mis en place, certes, avant le Covid, on peut plus difficilement dire que Rudi Vervoort (PS, Bruxelles) ou Elio Di Rupo (PS, Wallonie) représentent des nouveaux concepts ; c'est pour tous les deux le troisième gouvernement régional... Notons cependant que c'était la première fois, côté francophone et fédéral, que les ministres et secrétaires d'État avec la compétence droits des femmes se disaient toutes ouvertement féministes : Naval Ben Hamou (PS) à la Région bruxelloise, Christie Morreale (PS) à la Région wallonne, Bénédicte Linard (Ecolo) pour la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et Sarah Schlitz, remplacée en mai 2023 par Marie-Colline Leroy (Ecolo) au fédéral. De quoi, d'ailleurs, favoriser la création d'une Conférence interministérielle (CIM) « Droits des femmes » lorsque le gouvernement Wilmès était en affaires courantes.



### Les violences, c'est planifié

Fin 2019, Bénédicte Linard disait à *axelle*: «*Je pense qu'on est dans un momentum post-#MeToo : le monde est prêt à l'action.*» Nos gouvernements se sont-ils mis au diapason du monde ? En tous les cas, ils l'ont planifié. À Bruxelles, Nawal Ben Hamou a développé un premier plan régional de lutte contre les violences faites aux femmes, recouvrant l'ensemble des compétences du gouvernement. Il a fait l'objet à mi-parcours d'un rapport d'évaluation du Conseil bruxellois pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes (CEFH), qui a salué les efforts de coordination et invité à

aller plus loin (formation, attention envers les femmes les plus précarisées, etc.). En Région wallonne, en FWB et à la COCOF<sup>1</sup>, un «plan intra-francophone 2020-2024» reprend des mesures prévues par le «plan Droits des Femmes» de la FWB et des mesures spécifiques. En somme, avec l'ambitieux plan d'action national (PAN) 2021-2025 qui a suivi, consolidant 201 mesures relevant de l'État fédéral, mais aussi des Communautés et des Régions, les gouvernements ont respecté l'impératif de planification de la Convention d'Istanbul. Le PAN, charpenté autour de la Convention et adoptant une approche intersectionnelle,

engage même le prochain gouvernement fédéral. C'est ce travail titanique de tricotage et d'engagement de niveaux et de compétences – pas toutes franchement alliées, n'ayant pas toutes la même grille de lecture féministe – qui est à souligner, presque autant que les mesures attendues en effet exécutées, ou en voie de l'être.

Maria Miguel Sierra, dont l'association La Voix des Femmes est membre de la plateforme de la société civile se réunissant mensuellement pour évaluer la progression du PAN, souligne les progrès et pointe le besoin d'un cadre de référence commun. Prenons les exigences de formation des professionnel·les : «*Il y a des avancées... mais aussi des questions sur leurs contenus et sur leur pérennité. Les contenus doivent être adéquats, la vision des violences portée par la Convention d'Istanbul doit être partagée, etc.*» Elle analyse aussi «une multiplicité de mesures» sur laquelle il y a encore «peu de recul. Par ailleurs, même si les moyens ont augmenté, ils restent nettement insuffisants. Et puis est-ce que ces engagements pourront tenir dans la durée ?»

Au fédéral, deux avancées majeures. La loi-cadre Stop Féminicide, sur les féminicides et les violences qui les précèdent, avec son large dispositif – amplement documenté dans *axelle*<sup>2</sup>. Et le développement du modèle des Centres de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS), 10, bientôt 13, sur l'ensemble du territoire. Ces centres font l'objet d'un avant-projet de loi, approuvé en première lecture fin décembre 2023, destiné à encadrer et assurer leur pérennité. Maria Miguel Sierra souligne : «*Malgré l'augmentation du nombre des CPVS, ce qui nous est revenu de celui de Bruxelles, c'est que les moyens ne sont pas suffisants, car les demandes sont très importantes. Ils doivent réorienter certaines personnes et ne savent pas toujours où renvoyer les victimes souffrant aussi d'autres problèmes sociaux, liés à la précarité sociale par exemple. Et le secteur de la santé mentale va très mal, on manque de professionnel·les dans les soins psychiatriques.*» Difficile d'avancer beaucoup plus vite que les autres secteurs.

## Espoirs douchés ?

Certain·es le présentent comme une victoire majeure, d'autres sont plus réservé·es : c'est la réforme de 2022 du Code pénal en matière sexuelle, sous l'impulsion du ministre de la Justice d'alors, Vincent Van Quickenborne (Open Vld) et de la secrétaire d'État Sarah Schlitz (relire *axelle* n° 248). Elle avait plusieurs volets. L'intégration de la notion de « consentement », d'abord, permet de considérer désormais que l'accord à une relation sexuelle doit être explicite et peut être retiré à tout moment. Mais comme souligné par la juriste Françoise Tulkens dans *axelle*<sup>3</sup>, on aurait pu aller plus loin et considérer que dans la mesure où les femmes sont structurellement dominées par les hommes, une « présomption de non-consentement » pourrait permettre le renversement de la charge de la preuve dans les cas de violences sexuelles. De façon plus large, le focus pénal et sociétal sur le « consentement », appuie la féministe américaine Catharine MacKinnon (*Le Viol redéfini*, Climats 2023), renforcerait les inégalités structurelles entre les hommes – ceux qui imposent – et les femmes – celles qui « consentent », consentement que l'on s'acharne à prouver plutôt que de lutter contre toutes les inégalités.

Autre point de la réforme, l'inceste est désormais une infraction distincte et aggravée. Mais la mise en place de réponses adaptées pour les très nombreuses victimes est toujours une urgence.<sup>4</sup> Une commission parlementaire à ce sujet terminera ses travaux en mars : quelles seront ses conclusions, qu'en fera le prochain gouvernement ? Dernier volet de la réforme et non des moindres : la décriminalisation de l'exploitation de la prostitution... tant que les profits ne sont pas « anormaux ». Un dossier à suivre, loin de faire l'unanimité, qui ne figurait pas dans l'accord de gouvernement. Aurait-il fait l'objet d'une tractation politique ?

Le sous-financement du secteur judiciaire, d'une façon générale et à tous les niveaux de pouvoir (comme le secteur de l'aide à la jeunesse), continue à nuire gravement aux droits des femmes : on repense notamment aux mesures d'interdiction temporaire de

résidence en pause au sein du parquet de Bruxelles (avril 2023<sup>5</sup>) à cause de la surcharge du tribunal de la famille – l'État belge a même été condamné en décembre dernier à cause de l'arriéré judiciaire de ce tribunal et de la cour d'appel. Bref : des pas en avant, certainement, mais aussi... un pas sur le côté, et les femmes piétinent toujours devant la Justice.

## Un gouvernement « orienté à droite »

« Côté socioéconomique, au fédéral, on est dans un gouvernement qui reste orienté à droite », rappelle Soizic Dubot, coordinatrice à Vie Féminine. Un gouvernement « féministe libéral » sous la houlette d'un Premier ministre ayant publié un essai intitulé *Le siècle de la femme* (Luc Pire 2018), mais qui n'a mené aucune politique durable pour renforcer l'autonomie économique des reines du siècle – tout en prétendant vouloir mettre tout le monde au travail. On a plutôt vu des coups de communication. La « semaine de 4 jours », par exemple, est en fait un aménagement et non une réduction du temps de travail – alors que dans le même temps, les congés dits de « conciliation » vie privée/vie professionnelle ont été réduits<sup>6</sup> et que le congé de coparentalité (père ou coparent) n'a grimpé qu'à 20 jours, sans obligation... La réforme des pensions et son volet « égalité femmes/hommes » a aussi fait l'objet de déclarations de la ministre Karine Lalieux (PS), mais pas d'une réalité à la hauteur des inégalités. Les femmes perçoivent une pension en moyenne 26 % inférieure à celle des hommes, pointe une récente étude de l'IEFH.<sup>7</sup> « On attend encore une réforme des pensions dans une visée d'égalité », conclut Soizic Dubot. Quant à la récente augmentation de 2 % de la pension minimum (qui concerne une majorité de femmes), elle peine à compenser la hausse du coût de la vie et l'inflation depuis 2020. Du positif ? Soizic Dubot cite la Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA), 65 % de femmes parmi les bénéficiaires<sup>8</sup> : la réforme précédente a été contrecarrée, mais la liberté de circuler des allocataires est toujours limitée et contrôlée (limitation

des séjours à l'étranger à 29 jours consécutifs par an). Des mesures régionales peuvent être aussi soulignées : en Wallonie, les entreprises de titres-services doivent désormais permettre aux travailleuses (98 % de femmes dans le secteur) de prêter au moins 19 heures par semaine, de recevoir au moins 9 heures annuelles de formation et d'être accompagnées par leur entreprise avant toute première prestation. À Bruxelles, il est désormais interdit d'expulser un·e locataire entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 mars, y compris dans le privé (la Wallonie impose le même moratoire, mais uniquement pour les logements sociaux). Mais, dénonce Maria Miguel Sierra, « le prix du logement reste affolant. Des femmes ne peuvent pas quitter leur époux violent. D'une manière générale, on voit de plus en plus cette paupérisation sur le terrain. Avec évidemment des tensions qui croissent dans les familles, des enfants qui sont eux aussi victimes des violences, à commencer par la violence que représente la pauvreté. C'est alarmant. »

## On y a cru...

Le Covid a mis en lumière le rôle vital du soin aux autres. Et ce sont les travailleurs/euses de la santé et les femmes qui ont porté notre société à bout de bras.<sup>9</sup> Pourtant, le plan de relance belge financé par les citoyen·nes de l'UE (pour 4,5 milliards d'euros tout de même) donne une large part à la transition numérique : déploiement de la 5G et de la fibre optique, transformation numérique des services administratifs aux citoyen·nes et aux entreprises, de la Justice et du système des soins de santé... Et l'ordonnance « Bruxelles numérique », adoptée en janvier par le Parlement bruxellois pour favoriser la numérisation des administrations, ne garantit en rien le maintien des guichets physiques. Bien loin, voire à l'opposé, des priorités pointées par les organisations de terrain et féministes (voir p. 25).

Et pourtant, on y a cru. À l'extension du tarif social pour l'énergie aux bénéficiaires du statut BIM (intervention majorée de la mutuelle). À la limitation de l'indexation des loyers des logements les plus

# **« Le prix du logement reste affolant. Des femmes ne peuvent pas quitter leur époux violent. D'une manière générale, on voit de plus en plus cette paupérisation sur le terrain. »**

énergivores à Bruxelles. Aux compléments de chômage pour des travailleuses en titres-services, à Bruxelles encore... Au final, ces mesures, qui auraient pu être maintenues et étendues, puisqu'elles mettaient le doigt sur une précarité préexistante, ont ressemblé à la prime ponctuelle accordée à certaines fonctions du secteur de la santé à la sortie du Covid : une petite tape dans le dos, et on repart comme avant.

## **On n'y croit plus**

Avec l'accueil organisé des réfugié·es ukrainien·nes, on a vu que l'État belge pouvait ouvrir des places d'accueil, organiser une prise en charge étendue et adaptée... bref, prendre ses responsabilités. Mais cette situation est restée, elle aussi, une opportunité sans lendemain pour les demandeur·euses d'asile non ukrainien·nes. Fedasil, l'agence fédérale organisant l'accueil des demandeur·euses d'asile, sous la tutelle de Sammy Mahdi puis de Nicole de Moor (CD&V), et l'État belge, ont d'ailleurs été condamnés à de nombreuses reprises pour leur gestion inhumaine. Et pour les femmes sans papiers, la situation n'a fait que s'aggraver. Un espoir avait germé lorsque plusieurs partis du gouvernement bruxellois (Ecolo, PS, Vooruit, Groen) s'étaient engagés à soutenir l'idée de l'élargissement de l'accès au « permis

unique », ce qui aurait permis à des travailleur·euses sans papiers, comme les femmes de la Ligue des travailleuses domestiques, d'enfin accéder au travail légal. « *C'était l'occasion pour ce gouvernement d'oser défendre les droits de milliers de Bruxellois·es sans papiers*, déplore Céline Caudron, secrétaire fédérale du MOC Bruxelles, mais il ne l'a pas fait, en se défaussant sur le fédéral qui bloque toujours sur la mise en place de critères clairs et permanents de régularisation. L'accès au travail légal n'aurait été qu'un petit pas en avant en l'absence d'une réelle régularisation, mais aurait permis aux premiers et premières concernées de se protéger de l'exploitation et des violences qu'ils connaissent aujourd'hui. C'est une énorme déception. » De son côté, Maria Miguel Sierra constate : « *La Convention d'Istanbul a une clause anti-discrimination très importante selon laquelle toutes les dispositions de la Convention doivent s'appliquer, que les femmes aient un titre de séjour ou non. Pourtant, les femmes sans titre de séjour n'ont droit à rien, à part à l'aide médicale urgente et au Samusocial. De plus en plus sont sans abri, avec les dangers que cela représente. Et il y a encore de nombreuses discriminations.* »

Ces discriminations auraient pu faire l'objet d'une action volontariste dans le cadre du plan d'action national contre le

racisme porté par la coalition d'associations NAPAR... mais qui n'a toujours pas abouti. Le fédéral n'a pu qu'approuver des mesures fédérales destinées à être intégrées dans ce futur plan d'action national. Le gouvernement bruxellois a avancé de son côté avec l'adoption de son plan de lutte contre le racisme 2023-2026, idem pour la Région wallonne et pour la FWB. En conclusion, il reste à pointer que ce bilan, non exhaustif, était peut-être, pour axelle, le dernier ainsi dressé. Puisque le gouvernement fédéral a décidé d'arrêter le soutien à bpost pour la distribution de la presse périodique, et de faire jouer la concurrence. Malgré les mines réjouies de l'ensemble des partis sur ce dossier, présenté unanimement comme un succès. Ce qui contraste étrangement avec les analyses des premiers concernés que sont les titres de presse comme ceux de notre collectif Kiosque (voir p. 3). Nous entrons dans une zone de flou... Et dire que c'était un gouvernement « progressiste ». ●

1. Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, compétente pour les institutions « mono-communautaires » francophones de la Région (qui est bilingue pour les autres).
2. Retrouvez sur notre site le focus à ce sujet.
3. « Deux expertes, une réforme : (1) Françoise Tulkens s'exprime sur le projet de réforme du Code pénal en matière sexuelle », 27 octobre 2021, à lire sur notre site.
4. « Inceste : une urgence sociétale à l'aube des élections », 11 janvier 2024, à lire sur notre site.
5. « Interdiction temporaire de résidence en pause ? Focus sur une mesure complexe », 30 mai 2023, à lire sur notre site.
6. « Pas de soldes sur les congés familiaux ! », 18 octobre 2022, à lire sur notre site.
7. « Étude relative à l'analyse de la dimension de genre dans le système de pension belge », 2023.
8. « Pensions et GRAPA : un contrôle "disproportionné" des aînées précarisées », 26 mai 2021, à lire sur notre site.
9. Relire notre série « Le Front du Vivant », axelle n° 235-236, aussi accessible en podcast sur notre site.